



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code municipal, est par les présentes donné
par le soussigné directeur général de la susdite Municipalité, que:

Le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés à la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **mardi 13 janvier 2026 à 19h00** au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À PONTIAC, ce 5^e jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-six.

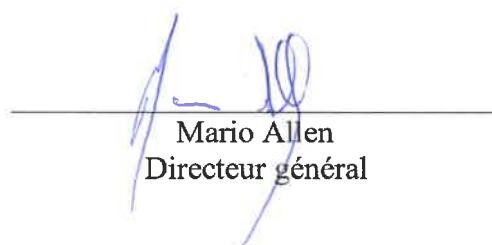


Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant sur notre site Internet entre 8h00 et 16h00, le 5^e jour de janvier deux-mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de janvier deux-mille vingt-six.



Mario Allen
Directeur général